

FAQ – Foire aux questions - Assurance maladie grave – Transition

Table des matières

- 1- Quel est le profil des acheteurs d'assurance maladie grave ?
- 2- Les délais de règlements sont-ils longs ?
- 3- Pourquoi le cancer n'est-il pas couvert sur le certificat provisoire ?
- 4- Maman est morte jeune et je ne connais pas la cause. Qu'arrive-t-il avec la question sur les antécédents familiaux ?
- 5- Quand le remboursement flexible des primes (RFP) atteint 100 %, est-il payé au décès ?
- 6- Si un assuré paie plus de primes (accumulées) que le capital assuré et que son contrat inclut le RFP, quel montant sera versé en cas de maladie grave ?
- 7- Est-ce que changement de taux fumeur à non fumeur est possible après un an ?
- 8- Lorsque le contrat contient un Avenant de prestation majoré, est-ce que le client reçoit une lettre pour l'aviser qu'il est temps de se prévaloir de l'option ?
- 9- L'avenant de prestation majorée peut-il être ajouté après l'émission ?
- 10- Un contrat Multiterme contient une protection maladie grave en avenant. Puis-je mettre fin à la protection Multiterme et conserver l'assurance maladie grave.
- 11- Est-ce qu'avec un T75 en maladie grave, le remboursement de prime commence de façon progressive avant 65 ans ?
- 12- Est-ce qu'une avance sur le remboursement flexible des primes est possible sur tous les contrats Transition ?
- 13- Faut-il soumettre des preuves d'assurabilité, si on veut ajouter le RFP et RP au décès lors de la transformation d'un T10 ?
- 14- L'avance sur contrat avec remboursement des primes est-il possible dans le cas d'une compagnie?
- 15- Quelles sont les conséquences d'une avance sur contrat avec remboursement des primes?
- 16- Une offre pré-approuvée est-elle faite quand même si le contrat a déjà un avenant maladie grave ou si un client détient déjà une protection maladie grave?

17- Avec une offre pré-approuvée, le client doit-il souscrire le montant de protection proposée ?

18- Un client qui reçoit une offre pré-approuvée peut-il choisir le type de protection qu'il veut?

19- Avec une offre pré-approuvée, le client pourrait-il choisir Émission simplifiée 4 maladies?

20- Avec une offre pré-approuvée, le client peut-il ajouter les options de remboursement de prime ?

21- Les femmes enceintes reçoivent-elle également une offre pré-approuvée pour les cas Élite et Privilège?

1. Quel est le profil des acheteurs d'assurance maladie grave ?

Pour l'ensemble de l'industrie

- Âge moyen à l'achat : 38 ans
- Âge moyen à la réclamation : Homme, 53 ans – Femme 52 ans

À l'Industrielle Alliance

- Capital assuré moyen : 50 300 \$
- Plus de 14 millions de dollars versés en prestations maladie grave entre 2000 et juillet 2008
- Montant moyen versé sous forme de prestation : 57 000 \$
- 74 % des demandeurs sont âgés entre 40 et 60 ans.

[\[Haut de page\]](#)

2- Les délais de règlements sont-ils longs ?

Les délais sont habituellement de 30 jours. Cependant, ils pourraient être plus longs, si des rapports médicaux tardent à venir.

[\[Haut de page\]](#)

3- Pourquoi le cancer n'est-il pas couvert sur le certificat provisoire ?

Le certificat provisoire est valide pour 90 jours. Le contrat stipule que les cancers qui se déclarent dans les 90 jours suivants l'émission du contrat ne sont pas couverts (période moratoire d'exclusion de 90 jours).

Si un cancer se déclare à l'intérieur de 90 jours de l'émission, le contrat se continue avec l'exclusion de ce cancer et des maladies qui en découlent.

[\[Haut de page\]](#)

4- Maman est morte jeune et je ne connais pas la cause. Qu'arrive-t-il avec la question sur les antécédents familiaux ?

Cette réponse n'est pas acceptée, l'information doit être fournie.

[\[Haut de page\]](#)

5- Quand le remboursement flexible des primes (RFP) atteint 100 %, est-il payé au décès ?

Non, il faut souscrire l'avenant de remboursement des primes au décès.

[\[Haut de page\]](#)

6- Si un assuré paie plus de primes (accumulées) que le capital assuré et que son contrat inclut le RFP, quel montant sera versé en cas de maladie grave ?

Le montant de prestation sera égal au plus élevé des deux montants suivants :

- a. Le capital assuré ou
- b. Le montant du RFP auquel il est éligible.

Donc, le montant versé à l'assuré pourrait être moindre que le montant de primes cumulées, si le RFP n'est pas encore à 100 %.

Extrait du contrat Transition

Si vous avez souscrit à un **avenant de remboursement flexible des primes**, rattaché à la présente protection, et que le montant de la prestation de **l'avenant de remboursement flexible des primes** est supérieur au montant du capital assuré inscrit à la page des spécifications du contrat et que l'assuré est atteint d'une maladie grave, la Compagnie verse au bénéficiaire à titre de prestation de maladie grave, en un seul versement, la prestation de **l'avenant de remboursement flexible des primes**.

[\[Haut de page\]](#)

7- Est-ce que changement de taux fumeur à non fumeur est possible après un an ?

Oui. Il faut compléter un formulaire Q4.

[\[Haut de page\]](#)

8- Lorsque le contrat contient un Avenant de prestation majoré, est-ce que le client reçoit une lettre pour l'aviser qu'il est temps de se prévaloir de l'option ?

Oui, un avis écrit est expédié au client. Le client peut accepter un montant plus petit que celui auquel il a droit. Pour refuser l'ajout de capital, le client doit signer l'avis et le retourner.

L'ajout doit être de même type que la protection de base.

[\[Haut de page\]](#)

9- L'avenant de prestation majorée peut-il être ajouté après l'émission ?

Non. Il s'ajoute à l'émission seulement.

[\[Haut de page\]](#)

10- Un contrat Multiterme contient une protection maladie grave en avenant. Puis-je mettre fin à la protection Multiterme et conserver l'assurance maladie grave.

Oui, c'est possible. Cependant, il faut ajouter les frais de police.

[\[Haut de page\]](#)

11- Est-ce qu'avec un T75 en maladie grave, le remboursement de prime commence de façon progressive avant 65 ans ?

Non. Pour le T10 et le T75, le remboursement de prime commence à 65 ans seulement. Aucun montant n'est disponible avant.

Par contre, avec T100 Evolution, le remboursement de prime atteint 100 % à 65 ans, mais commence de façon proportionnelle après 10 ans de contrat.

Voir Guide de marketing Maladie grave p. 20 à 23.

[\[Haut de page\]](#)

12- Est-ce qu'une avance sur le remboursement flexible des primes est possible sur tous les contrats Transition ?

L'avance est possible sur les contrats Transition 2, 3, 4 et 5. L'avance sur le RFP n'est pas disponible sur les contrats Transition 1.

[\[Haut de page\]](#)

13- Faut-il soumettre des preuves d'assurabilité, si on veut ajouter le RFP et RP au décès lors de la transformation d'un T10 ?

Non. Aucune preuve d'assurabilité n'est nécessaire.

[\[Haut de page\]](#)

14- L'avance sur contrat avec remboursement des primes est-il possible dans le cas d'une compagnie?

Oui. Cependant, le rôle de l'Industrielle Alliance est d'administrer des contrats. L'emprunt doit faire partie de l'entente de propriété partagée et le client doit se référer à son comptable et à son avocat pour déterminer les modalités et l'aspect fiscal et légal.

[\[Haut de page\]](#)

15- Quelles sont les conséquences d'une avance sur contrat avec remboursement des primes?

- a) Le client doit payer des intérêts ou à défaut de les payer, elles s'ajoutent au montant de l'emprunt. Quand le montant de l'emprunt plus les intérêts dépassent 95 % du remboursement de prime, la police tombe en déchéance.
- b) Lors du paiement du capital assuré, le montant de la prestation sera diminué du montant de l'emprunt et des intérêts courus.

[\[Haut de page\]](#)

16- Une offre pré-approuvée est-elle faite quand même si le contrat a déjà un avenant maladie grave ou si un client détient déjà une protection maladie grave?

Oui.

[\[Haut de page\]](#)

17- Avec une offre pré-approuvée, le client doit-il souscrire le montant de protection proposée ?

Pas nécessairement. Le client peut souscrire un montant moindre tout en respectant le montant minimum de protection à l'émission.

[\[Haut de page\]](#)

18- Un client qui reçoit une offre pré-approuvée peut-il choisir le type de protection qu'il veut ?

Oui. Il peut souscrire un T10, un T75 ou un T100.

[\[Haut de page\]](#)

19- Avec une offre pré-approuvée, le client pourrait-il choisir Émission simplifiée 4 maladies?

Oui.

[\[Haut de page\]](#)

20- Avec une offre pré-approuvée, le client peut-il ajouter les options de remboursement de prime ?

Oui, selon son choix. Cependant, la protection d'assurance maladie grave devra être souscrite dans un contrat individuel. Elle ne pourra être en avenant sur la protection vie parce qu'il n'est pas possible d'ajouter les options de remboursement de prime sur un avenant.

[\[Haut de page\]](#)

21- Les femmes enceintes reçoivent-elle également une offre pré-approuvée pour les cas Élite et Privilège?

Oui. Le fait d'être enceinte ne modifie pas l'accessibilité à l'offre. Cependant, les autres critères de santé doivent être respectés.

[\[Haut de page\]](#)